

Publié en ligne le 29/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 octobre 2022

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Gaël GREULICH.

Conseillers en fonction : 18

Membres présents : Mmes et Mrs Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER.

Conseillers présents : 11

Membres absents excusés : Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Bernard STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 7

Membre absent ayant donné procuration : M. Bernard STOEFFLER à M. Denis LEHMANN.

Délibération n° COMM20220903

Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 04/10/2022

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relative aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

- devis TG Services – balayage des chaussées pour un montant H.T. de 940 €
- devis CHR ALSACE – achat chariot service, meuble bas chauffant et table inox, cuisine MDA pour un montant H.T. de 1940 € H.T.
- devis RNM – meubles et placard cuisine MDA pour un montant H.T. de 3.110 €
- devis LAULY – 1 chauffe-eau cuisine MDA pour un montant H.T. de 1862 €
- remboursement des assurances GROUPAMA d'un montant de 250.00 € en règlement d'un dossier sinistre choc de véhicule contre lampadaire
- remboursement des assurances GROUPAMA d'un montant de 748,06 € en règlement d'un dossier sinistre choc de véhicule contre lampadaire

- remboursement des assurances GROUPAMA d'un montant de 9.171.60 € en règlement d'un dossier sinistre grêle
- remboursement des charges d'astreinte mutualisée de 2022 par le SMEAS pour un montant total de 1.555,98 €.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 10 octobre 2022

Le Maire, René HOELT

